

L'an deux mille vingt-deux, le onze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme DEVILLARD Chantal, Mme LE GALL Claire, Mme MOA Béatrice, Mme RETAILLEAU Lison, M. ORDRONNEAU Fabrice, M. FAUCHERON Noël, M. CHAUSSADAS Claude

Absents : M. MENAND Sébastien, M. BRETON Yannick, M. KERBRAT Guillaume et M. DUSSOLLIET-BERTHOD Alexandre.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 12
	Présents	: 8
	Absents	: 4
	Pouvoirs	: 0

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2022
Désignation du secrétaire de séance

- **2022_05_01 BUDGET PRINCIPAL** – Contrat de renégociation d'un emprunt
- **2022_05_02 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MOULIN** – Marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de VRD (voiries et réseaux divers)
- **2022_05_03 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MOULIN** – Devis étude géotechnique préalable à la vente des lots (ajouté à l'ordre du jour)
- **2022_05_04 BUDGET PRINCIPAL** – Adhésion à un groupement de commandes de travaux de voirie 2022
- **2022_05_05 BUDGET PRINCIPAL** – Choix de la maîtrise d'œuvre pour le groupement de commandes de travaux de voirie 2022
- **2022_05_06 BUDGET PRINCIPAL** – Choix des voies à intégrer dans le groupement de commandes de travaux de voirie 2022
- **2022_05_07 BUDGET PRINCIPAL** – Convention avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour la location du minibus EHPAD 2022/2023 (ajouté à l'ordre du jour)
- **2022_05_08 BUDGET PRINCIPAL** – Demande de subvention au titre des amendes de police 2022 (ajouté à l'ordre du jour)

Questions diverses.

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2022 est adopté à l'unanimité.
M. Noel FAUCHERON est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

■ **2022_04_01 BUDGET PRINCIPAL : CONTRAT DE RENEGOCIATION D'UN EMPRUNT**

Madame le Maire rappelle que fin 2021, suite à sa demande, la commune a reçu de la Banque Postale une proposition de renégociation de l'emprunt du bâtiment périscolaire, ce qui permettait à la commune d'économiser à terme un peu plus de 18 000 euros par rapport à l'emprunt actuel.

Le temps de concrétiser ce projet, l'année 2022 a commencé et le conseil municipal ne pouvait pas délibérer sur la contraction de cette renégociation d'emprunt tant que le budget primitif n'était pas voté.

Le 6 mai, Madame le Maire reçoit un mail de La Banque Postale l'informant que La Banque Postale ne donnera pas de suite à son offre car, depuis plusieurs semaines, elle a subi une forte remontée des taux d'intérêt et n'est pas en mesure de faire parvenir des offres qui soient en dessous du taux d'usure (taux d'intérêt maximum qu'une banque peut faire pour un crédit-taux de 1.76% actuellement).

Le Conseil Municipal ne délibérera donc pas sur ce point.

■ **2022_05_02 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MOULIN : Marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de VRD (voiries et réseaux divers)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ATTRIBUE la maîtrise d'œuvre technique VRD à la SCP Franck BOURGOIN à Luçon (Vendée), représentée par M. Franck BOURGOIN, géomètre, pour un montant de 7 864,50 euros HT soit 5% du montant des travaux estimés à 157 290 euros HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document correspondant.

■ **2022_05_03 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MOULIN : Devis étude géotechnique à la vente de lots**

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi ELAN, une étude de sol géotechnique est obligatoire avant la vente d'un terrain constructible afin de réduire les risques de sinistres.

Par conséquent, avant la vente des 20 lots de la première tranche du lotissement, il est donc impératif de réaliser cette étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- CONFIE l'étude géotechnique, conforme à la norme NF P 94 500, à l'entreprise ARMASOL FIMUREX ATLANTIQUE, basée à VIX en Vendée, pour un montant de 2 290 euros HT ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis

■ **2022_05_04 BUDGET PRINCIPAL : Adhésion à un groupement de commandes de travaux de voirie 2022**

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à un groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie au titre de l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ADHERER au groupement de commandes avec les communes de Champagné les Marais, La Taillée, Moreilles, Nalliers, Sainte-Radégonde des Noyers, le Gué de Velluire et Vouillé -Les Marais, pour le gros entretien de voiries pour l'année 2022,
- D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Champagné les Marais coordonnateur-mandataire du groupement,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la présente convention constitutive de ce groupement de commandes

■ 2022_05_05 BUDGET PRINCIPAL : Choix de la maîtrise d'œuvre pour le groupement de commande de travaux de voirie 2022

Suite à l'adhésion de la commune de Puyravault au groupement de commandes de travaux de voirie 2022 avec les communes de Champagné les Marais, La Taillée, Moreilles, Nalliers, Sainte-Radégonde des Noyers, le Gué de Velluire et Vouillé -Les Marais, pour le gros entretien de voiries pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CONFIER la maîtrise d'œuvre à Aménagement Ingénierie VRD, 53 rue de la Famille Allix à Fontenay le Comte, avec un taux de 2,75% sur le montant HT des tranches fermes et 1,25% sur le montant HT des tranches optionnelles
- D'ACCEPTER la participation financière de la commune au prorata des missions effectuées.

■ 2022_05_06 BUDGET PRINCIPAL – Choix des voies à intégrer dans le groupement de commandes de travaux de voirie 2022

Suite à l'adhésion de la commune de Puyravault au groupement de commandes de travaux de voirie 2022 avec les communes de Champagné les Marais, La Taillée, Moreilles, Nalliers, Sainte-Radégonde des Noyers, le Gué de Velluire et Vouillé -Les Marais, pour le gros entretien de voiries pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'INTEGRER les voies suivantes :

- Route du Fondreau : 1 560 ml – tranche ferme – Estimatif 23 668 euros HT
- Route du Fondreau : 655 ml – tranche optionnelle – Estimatif 12 313,50 euros HT
- Route du Camping Le Merval : 380 ml : tranche ferme – Estimatif 10 380 euros HT
- Montant total estimatif du programme voiries : 46 361,50 euros

■ 2022_05_07 BUDGET PRINCIPAL – Convention avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour la location du minibus EHPAD 2022/2023

La nouvelle convention établie par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral fixe le prix de la location du minibus à 1,40 euros TTC du km pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Le tarif sur la période écoulée était de 0,50 euros TTC du km.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la proposition de cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la nouvelle convention, malgré la forme augmentation de 180%, car la l'utilisation de ce minibus est très appréciée des personnes âgées de la commune dans le cadre du service mobilité.
- DEMANDE à Mme le Maire de prendre contact avec Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour revoir le nouveau tarif à la baisse.

■ 2022_05_08 BUDGET PRINCIPAL– Demande de subvention au titre des amendes de police 2022

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander au Département une subvention au titre du produit des amendes de police 2022. Cette subvention serait demandée dans le cadre de travaux d'aménagement de la rue de la Commanderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire à demander au Département une subvention au titre du produit des amendes de police 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- donne lecture du courrier reçu de l'ASA des Marais concernant les dégradations de voirie qu'ils occasionnent lorsqu'elle intervient pour les travaux de pieutage le long des berges.
- Informe de la réception d'un courrier de Restoria sur l'augmentation de leurs coûts de fonctionnement et alimentaires. Restoria n'augmentera pas le prix des repas facturés à la commune d'ici la fin de l'année scolaire. Mais vigilance à compter de septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20H.

Fait à Puyravault, Le 17 mai 2022

Le Maire Charlotte VIGNEUX

